David COLON

PASSER L'AGRÉGATION D'HISTOIRE

Préface de Laurent Wirth

SCIENCES PO
LES manuels

SCIENCES PO
LES PRESSES

Extrait de la publication

PASSER
L'AGRÉGATION D'HISTOIRE

Remerciements

Ce manuel doit beaucoup à la préparation à l'agrégation d'histoire de Sciences Po, que j'anime depuis sa création en 2005 et, à ce titre, je remercie vivement Marc Lazar, Laurent Bigorgne et Richard Descoings, qui en ont respectivement initié, soutenu et rendu possible le projet. Ce livre n'existerait pas sans Michel Gardette, dont l'appui bienveillant m'a été très précieux, ni sans Marie-Geneviève Vandesande, qui a pris le risque de publier un ouvrage par nature destiné à un public restreint. Je les remercie donc chaleureusement. Je remercie également Laurent Wirth pour ses conseils, sa relecture attentive du manuscrit et sa préface. Sans qu'il me soit possible de tous les citer ici, je tiens en même temps à exprimer ma profonde reconnaissance envers les historiens et les géographes qui m'ont formé tout au long de mon parcours, au lycée Stendhal, au lycée Champollion, à Sciences Po, à la Sorbonne (Paris-I et Paris-IV) et à Nanterre (Paris-X). J'adresse ensuite d'amicaux remerciements aux jeunes agrégés d'histoire issus de Sciences Po qui m'ont épaulé dans l'encadrement de la préparation et ont enrichi le manuel de leurs remarques, de leurs conseils, et parfois même de leurs copies ; il s'agit de Florent Bonaventure, Aude Chamouard, Ismaël Ferhat, Matthieu Osmont, Vanina Profizi et David Valence. Merci enfin, pour ses conseils, sa relecture constructive et sa patience, à Anne de Pingon, à qui cet ouvrage est dédié.

Du même **auteur** :

L'Histoire du XIXe siècle en fiches,
Paris, Ellipses, 2006.

En collaboration, coordonné par François Audigier
S'entraîner à l'épreuve sur dossier du CAPES d'histoire-géographie,
Paris, Seli Arslan, 2006.

En collaboration avec Gilles Le Béguec et Christine Manigand
Les Mouvements de jeunesse et la formation de la classe politique en France, 1939-1968
Paris, L'Harmattan, à paraître.

Extrait de la publication

David **COLON**

PASSER **L'AGRÉGATION D'HISTOIRE**

Préface de Laurent Wirth

SCIENCES PO
LES manuels

Extrait de la publication

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)
David, Colon
Passer l'agrégation d'histoire.
Paris : Presses de Sciences Po, 2007.
ISBN : 978-2-7246-1042-0
RAMEAU : Agrégation d'histoire
Histoire : Examens : Guides de l'étudiant
DEWEY : 378.93 : Enseignement supérieur
Histoire
Public concerné : Public motivé. Niveau universitaire.

© 2007. PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

ISBN - version PDF : 9782724682120

SOMMAIRE

PRÉFACE 7

INTRODUCTION 9

SÉQUENCE 1 - DEVENIR AGRÉGÉ D'HISTOIRE 15

> CHAPITRE 1
L'histoire de l'agrégation 17

> CHAPITRE 2
Entrer dans la carrière 41

> CHAPITRE 3
Le déroulement du concours 67

SÉQUENCE 2 - PRÉPARER LE CONCOURS 85

> CHAPITRE 4
L'inscription au concours et à une préparation 87

> CHAPITRE 5
Organiser son travail 103

> CHAPITRE 6
Préparer les écrits 113

SÉQUENCE 3 - PASSER LES ÉCRITS 131

> CHAPITRE 7
Les conditions du succès à l'écrit 133

> CHAPITRE 8
La dissertation d'histoire 141

> CHAPITRE 9
L'explication de texte 163

> CHAPITRE 10
La composition de géographie 181

Extrait de la publication

SÉQUENCE 4 - PASSER LES ORAUX 187

> **CHAPITRE 11**
Conseils pour l'oral 189

> **CHAPITRE 12**
La leçon d'histoire générale 199

> **CHAPITRE 13**
L'explication de documents historiques 211

> **CHAPITRE 14**
Le commentaire de documents géographiques 221

SÉQUENCE 5 - ANNALES DES ÉPREUVES 233

> **CHAPITRE 15**
Programme et annales des épreuves écrites 235

> **CHAPITRE 16**
Annales de la leçon de hors-programme 245

> **CHAPITRE 17**
Annales des sujets de géographie de la France 303

CONCLUSION 313

BIBLIOGRAPHIE 317

INDEX 341

TABLE DES DOCUMENTS 347

Extrait de la publication

PRÉFACE

L'agrégation, une « exception française », encore une… L'affirmation souvent répétée d'un exceptionnalisme français irrite parfois nos partenaires étrangers. Elle peut en effet se teinter de ce qui est souvent ressenti comme de l'arrogance. Ainsi lorsque la France, forte de l'invention des droits de l'homme, donne des leçons au monde entier en ce domaine, ou lorsqu'elle se pose en rempart suprême d'une culture qui serait menacée par la marchandisation. La crainte de perdre une position exceptionnelle peut cependant conduire de l'arrogance à la frilosité et à la crispation. On craint alors que le « modèle social français » ne soit voué à disparaître si on ne le protège pas des vents de la mondialisation et d'une Europe livrée aux démons de l'ultralibéralisme.

Mais une exception nationale peut déboucher sur autre chose que de l'arrogance ou de la frilosité. Elle peut, dans un esprit d'ouverture et d'enrichissement mutuel, se présenter simplement comme une originalité par rapport à d'autres pays, qui ont aussi les leurs.

C'est comme cela qu'il faudrait regarder cette exception française qu'est l'agrégation. C'est une vieille dame, comme Oxford et Cambridge. Comme elles, elle a su garder tous ses charmes, elle a, plutôt moins qu'elles, conservé des traditions, qui ne l'ont pas empêché de s'adapter à son temps et de franchir le cap du XXIe siècle. Elle n'est menacée ni par le LMD, ni par l'Europe. Ses programmes constituent une des preuves d'un esprit d'ouverture qui ne s'est jamais démenti. Ils ont en effet toujours été ouverts sur le monde, à l'image de ceux de l'enseignement secondaire. La présence d'une nouvelle question intitulée « Penser et construire l'Europe de 1919 à 1992 » est le témoignage le plus récent de cette ouverture et d'une volonté d'être en prise avec les problèmes de l'époque.

David Colon, après avoir posé opportunément la question de cette « exception française » en introduction, présente de façon tonique l'histoire de l'agrégation. Il remet en perspective la place qui fut et reste toujours essentielle de ce vieux concours dans notre système éducatif, par-delà des évolutions qui ont permis son adaptation aux changements de la société. Cette partie historique est d'autant plus intéressante qu'elle n'omet pas les crises et les remises en cause. Elle permet de comprendre comment, par-delà les aléas et les évolutions qu'il a connus, le concours a su répondre et sait encore répondre à son objectif premier : former un corps enseignant de haute qualité. L'agrégation, concours élitiste ? Ce fut un temps un thème de contestation. Mais la réponse qu'il apporte à un besoin incontestable de professeurs d'excellence ne fonde-t-elle pas plutôt une légitimité reconnue par le corps professoral ? Comment expliquer sinon que tant d'enseignants en exercice se présentent chaque année non seulement à l'agrégation interne mais aussi au concours externe.

L'ouvrage présente ensuite très concrètement en quoi consiste la carrière des agrégés, que ce soit dans l'enseignement secondaire, dans le supérieur ou dans cette autre exception française que représentent les classes préparatoires aux grandes écoles,

Extrait de la publication

dont les professeurs sont exclusivement recrutés parmi eux. Il montre aussi que les agrégés ont d'autres possibilités de carrière : ils constituent un vivier essentiel du personnel d'encadrement de l'Éducation nationale, notamment pour les personnels de direction et les corps d'inspection. Des ouvertures s'offrent également à eux dans d'autres ministères, voire en dehors de la fonction publique.

Ces multiples facettes de la carrière des agrégés, outre l'intérêt intellectuel du concours, sont de nature à donner une solide motivation aux candidats. Et il faut être très motivé pour s'attaquer à ce concours difficile. David Colon ne cache rien de cette difficulté et il livre au lecteur des statistiques éloquentes de ce point de vue. Mais il faut avoir conscience de la hauteur de la montagne à laquelle on s'attaque avant de se lancer dans son ascension. Il faut aussi connaître tous ses secrets et tous ses pièges : les pages consacrées à la description précise du déroulement du concours sont à ce titre très précieuses pour la préparation de l'assaut final.

Après ce travail de familiarisation et d'approche, plusieurs chapitres sont consacrés à des conseils précis pour aider les agrégatifs à organiser leur travail, réussir les épreuves écrites et enfin les oraux. Parmi ces conseils, deux méritent une attention toute particulière.

« L'agrégatif est un sportif ». La formule est bien choisie. Comme un sportif de haut niveau, il doit se préparer en amont, de façon régulière, avec une discipline rigoureuse, une organisation parfaite, en dosant son effort tel un marathonien. C'est à ce prix qu'il pourra acquérir les connaissances et les méthodes indispensables à sa réussite. Il ne doit rien laisser au hasard ; ne pas faire d'impasses et ne pas oublier la géographie. Comme un sportif, il doit se forger un moral de gagneur. Comme un sportif, il doit affronter des épreuves qui sont physiquement et mentalement éprouvantes. On voit souvent « craquer » à l'oral des candidats qui ont pourtant toutes leurs chances.

C'est sur un aspect important de l'oral que je voudrais insister pour terminer. L'agrégation est un concours de recrutement de professeurs. Cela signifie qu'il faut absolument faire preuve de qualités pédagogiques. Il ne faut surtout pas lire ses notes de façon monocorde et sans lever les yeux vers le jury. Il est impératif de savoir présenter son exposé de façon vivante et claire. Les connaissances sont bien sûr une condition nécessaire mais elle n'est pas suffisante. La première qualité du professeur est d'intéresser ses élèves pour mieux leur transmettre ses savoirs. Il convient donc de capter dès le départ l'attention du jury et de faire en sorte qu'elle soit soutenue jusqu'à la fin de l'exposé. Il faut aussi se préparer au questionnement qui suit l'exposé, tant il est vrai qu'un professeur doit aussi être à l'écoute, savoir répondre avec précision et reconnaître parfois, sans paniquer, qu'il ne sait pas.

Cet ouvrage a le mérite de permettre aux candidats de regarder la difficulté en face, de « ne plus s'en faire une montagne » ou, tout au moins, de se dire qu'après tout ils peuvent eux aussi atteindre le sommet.

Laurent WIRTH
Professeur associé à l'IEP de Paris,
ancien vice-président de l'agrégation externe d'histoire.

Extrait de la publication

INTRODUCTION

Ce livre est conçu à la fois comme un guide pratique, un manuel méthodologique et un outil de travail pour les candidats à l'agrégation d'histoire. Issu d'une longue expérience de la préparation du concours, il se veut avant tout utile à celles et ceux qui abordent ou s'apprêtent à aborder les difficiles épreuves de l'agrégation.

L'agrégation, une exception française

Depuis la création de l'agrégation sous l'Ancien Régime et son institutionnalisation sous le Premier Empire, ce concours de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire est la clé de voûte du système éducatif français et la vitrine de notre système d'enseignement. Concours national et centralisé, organisé avec une rigueur administrative exemplaire, l'agrégation est un héritage en même temps que l'expression ultime du centralisme et du jacobinisme français. Elle est aussi la marque du rayonnement intellectuel de la capitale française, où les épreuves orales sont organisées. Elle constitue, en même temps, un mode de recrutement des enseignants unique en son genre et, pour tout dire, une exception française. L'explication de la longévité de l'agrégation est à chercher d'abord dans le caractère méritocratique du concours, mode équitable de recrutement dans la mesure où l'égalité entre les candidats est soigneusement respectée et où tout favoritisme est supprimé. Ce mode de recrutement par le mérite a permis, sur la longue durée, une laïcisation, une démocratisation puis une féminisation du corps enseignant. Aujourd'hui, le concours est un outil de sélection des meilleurs étudiants, de promotion sociale, de promotion interne des certifiés et, en même temps, la garantie de la qualité de l'enseignement dispensé en France tant par ceux qui ont réussi le concours que par ceux qui, sans le réussir, ont acquis en le préparant un bon niveau de formation scientifique et professionnelle. L'agrégation attire vers l'enseignement un nombre important d'étudiants chaque année et contribue à rapprocher l'enseignement secondaire de l'enseignement supérieur. Elle a ainsi permis à l'enseignement secondaire d'accompagner les transformations de la société et la massification de l'enseignement dans la seconde moitié du XXe siècle. Dans le secteur éducatif, les agrégés bénéficient du prestige lié au concours. On leur reconnaît généralement des qualités d'expression, de synthèse et un esprit critique. Les agrégés d'histoire se distinguent, sauf exception, par une large culture historique et géographique. En même temps, les agrégés dans leur ensemble sont suspects d'élitisme et de corporatisme. Hormis dans la région parisienne, ils sont rares dans la plupart des établissements, et ils sont souvent enviés car ils assurent moins d'heures de cours que leurs collègues certifiés tout en étant mieux payés et mieux considérés par les parents d'élèves. L'agrégation peut ainsi apparaître aux yeux de ses détracteurs comme un mode de ségrégation. Aujourd'hui, il y a en France environ 55 000 agrégés, dont environ 38 000 en lycée, 9 000 en collège et 7 500 dans l'enseignement supérieur. Les agrégés d'histoire représentent un peu plus de 10 % des effectifs : environ 3 500 historiens enseignent en lycée et 1 400 en collège.

Extrait de la publication

L'agrégation d'histoire, un concours sélectif

Parmi les agrégations de l'enseignement secondaire, l'agrégation d'histoire est l'une des plus attractives et des plus sélectives. Avec près de 3 000 inscrits pour 92 postes mis au concours en 2006 (et un peu moins de candidats pour un nombre identique de postes en 2007), elle présente un taux de réussite plus faible que les agrégations de philosophie, de lettres ou de grammaire. Si elle vise à recruter principalement des enseignants d'histoire et de géographie pour l'enseignement secondaire, elle apparaît comme un prérequis indispensable pour accéder à l'enseignement supérieur et à la recherche en histoire. Elle l'est de droit pour obtenir un poste de professeur agrégé affecté dans l'enseignement supérieur (PRAG) ou un détachement dans un établissement public de recherche (Centre national de la recherche scientifique – CNRS, École française de Rome). Elle l'est de fait pour accéder à l'université, où les commissions de spécialistes l'exigent presque systématiquement pour les postes de maître de conférences, d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), de moniteur et souvent même d'allocataire. En effet, le nombre de docteurs qualifiés chaque année étant très nettement supérieur au nombre de postes d'enseignants-chercheurs, l'agrégation apparaît comme un critère discriminant dans les procédures de sélection des dossiers. L'agrégation permet en outre aux doctorants non aidés de financer leur thèse et assure aux docteurs qui ne trouvent pas de poste dans le supérieur un débouché professionnel. C'est là une spécificité de la discipline historique, au sein de laquelle les agrégés assurent, de fait, un lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. En histoire, le lien entre le concours et la formation dispensée dans les universités est particulièrement approfondi : l'agrégation, depuis la rénovation de l'université par la Troisième République, détermine la forme aussi bien que le contenu des enseignements dispensés, et oriente l'actualité éditoriale en même temps qu'elle reflète le renouvellement de l'historiographie. Les questions mises au programme du concours contribuent au dynamisme de la recherche et de l'enseignement d'histoire mais aussi à la cohérence de la discipline historique, dans la mesure où elles atténuent la spécialisation souvent trop étroite des cursus. Le jury de l'agrégation d'histoire est d'ailleurs, par tradition, présidé non par un inspecteur général de l'Éducation nationale, comme c'est souvent le cas dans d'autres disciplines, mais par un professeur des universités, ce qui souligne le lien étroit qui existe entre l'agrégation d'histoire et l'enseignement de l'histoire dans les établissements universitaires qui préparent au concours. De plus, les agrégés entretiennent volontiers la confusion en se faisant appeler « agrégés de l'université », tandis que les enseignants-chercheurs continuent souvent de mentionner leur qualité d'agrégé longtemps après avoir changé de corps de la fonction publique. L'agrégation d'histoire apparaît ainsi autant comme un titre, un signe de reconnaissance, qu'un concours ou un corps de la fonction publique. La détention du titre confère le sentiment d'appartenance à une confrérie élitaire, une fraternité où généralement il est d'usage de se tutoyer. Une autre spécificité française réside dans le lien étroit établi entre l'histoire et la géographie dans l'enseignement secondaire. De 1830, date de la création de l'agrégation d'histoire, jusqu'en 1943, l'agrégation est commune pour les

historiens et les géographes. Aujourd'hui encore, le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et l'agrégation interne sont communs à l'histoire et à la géographie. La création d'agrégations séparées, en 1944, n'a pas conduit à une séparation complète des disciplines, dans la mesure où l'agrégation d'histoire comporte des épreuves de géographie, et que l'agrégation de géographie comporte des épreuves d'histoire. Dans l'enseignement secondaire, en effet, les agrégés d'histoire et les agrégés de géographie enseignent l'histoire *et* la géographie.

Les agrégés, un groupe social en mutation

La position des agrégés dans l'enseignement est enviée. Assurant moins d'heures de cours que les certifiés, ils sont mieux rémunérés et bénéficient souvent d'une plus grande considération. Pourtant, cette position est remise en cause, depuis le milieu du XXe siècle, par la massification de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Dans les années 1990, l'agrégation a tendu à devenir un concours de masse. En histoire, le nombre de postes a été supérieur à 170 de 1991 à 1997, tandis que le nombre de candidats a atteint le chiffre inégalé de 4 779 en 1997. La position sociale des agrégés est, en outre, très originale : recrutés à un très haut niveau, cadres de la fonction publique assimilés aux hauts fonctionnaires, ils n'ont pas, sauf exception, de fonctions d'encadrement. Le décalage entre le niveau de recrutement des agrégés et le caractère de base de leur métier, qui ne leur confère ni pouvoir ni subordonnés, est à l'origine d'un certain malaise, d'autant plus ressenti que les agrégés sont souvent issus de catégories sociales favorisées. En effet, la massification du concours ne s'est pas traduite par une démocratisation : confrontés à la difficulté du concours et à des difficultés de financement en cas d'échec, les étudiants issus de milieux défavorisés tendent à privilégier la préparation du CAPES, qui tend ainsi à devenir le refuge de bons candidats socialement désavantagés.

On ne peut nier, plus largement, le sentiment de dévalorisation qu'éprouvent de nombreux agrégés, qui, aujourd'hui, ne sont plus prioritaires de fait ni pour les affectations en lycée, ni même pour les affectations dans l'enseignement supérieur, où ils sont parfois concurrencés par les certifiés. Dans son rapport du 24 avril 2001 sur la fonction publique d'État, la Cour des comptes, réduisant le rendement d'un professeur à sa charge horaire et à son traitement, estimait même les agrégés moins rentables que les certifiés. Alors que l'agrégation d'histoire a longtemps garanti l'accès aux meilleurs lycées parisiens et, dans les années 1960, a permis à toute une génération d'accéder à l'enseignement supérieur sans avoir soutenu de thèse, la plupart des agrégés trouvent aujourd'hui leur première affectation dans un collège difficile de banlieue et attendent souvent très longtemps d'obtenir un poste, envié, dans un lycée de centre-ville. La difficulté de la tâche pousse un certain nombre d'agrégés à la démission. Le sentiment de dévalorisation apparaît assez largement intériorisé par les agrégés, qui se définissent aujourd'hui le plus souvent comme appartenant aux classes moyennes et ont, pour la plupart, renoncé au port du costume-cravate, associé pendant longtemps au sentiment d'appartenir à une élite intellectuelle. En outre, ils éprouvent durement la dévalorisation de leur image de marque dans l'opinion

Extrait de la publication

publique et auprès des parents d'élèves. Comme l'écrit Antoine Prost, les agrégés sont aujourd'hui des « demi-bourgeois »[1]. Cependant, on ne doit pas négliger le nombre et la qualité des possibilités de carrière offertes par l'agrégation, tant dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur que dans la recherche. Les mobilités à l'intérieur et à l'extérieur de l'enseignement sont nombreuses, et les évolutions de carrière dans différents corps de la fonction publique sont de plus en plus encouragées. Le statut de fonctionnaire offre aux agrégés la possibilité de construire leur propre parcours, qui peut parfois les entraîner en dehors de la fonction publique. L'agrégation d'histoire conduit principalement à l'enseignement, mais peut mener à une très large gamme de métiers et de fonctions, en France comme à l'étranger. En résumé, l'agrégation d'histoire peut conduire à tout autre chose qu'à l'enseignement dans le secondaire.

Se préparer à passer l'agrégation d'histoire

Au premier abord, l'agrégation d'histoire est un concours très difficile. L'étendue des programmes, la variété des exercices proposés à l'écrit et à l'oral, la longueur des épreuves (vingt-huit heures d'écrit et vingt et une heures d'oral, préparation comprise), la qualité des candidats, qui ont pour la plupart suivi un cursus complet d'histoire, et plus encore leur nombre : tout concourt à faire de cette agrégation l'une des plus redoutables. De plus, les informations pratiques et méthodologiques sont dispersées et parfois difficilement accessibles. Parce qu'il s'apparente par bien des aspects à un rite d'initiation, le concours a ses règles et ses codes, qui échappent parfois aux candidats qui s'y présentent pour la première fois. Les exigences du jury et l'esprit du concours sont des éléments importants qui ne sont pas toujours faciles à appréhender. En outre, l'agrégation est un concours d'autant plus difficile qu'aucune formation universitaire n'y prépare complètement : en théorie, l'agrégation devrait venir couronner un cursus universitaire complet, au cours duquel toutes les périodes et toutes les dimensions de la science historique auraient été abordées ; en réalité, la tendance au fractionnement des spécialités dans les enseignements dispensés en licence et en master rend cet objectif irréalisable. Ainsi, il est rare que les étudiants d'un même établissement aient abordé au cours de leurs études universitaires la Rome antique et la Grèce antique, l'Occident médiéval et l'Orient médiéval, la Renaissance et le siècle des Lumières, le XIXe siècle et le XXe siècle. De ce point de vue, la préparation de l'agrégation repose d'abord sur un effort en vue de combler des lacunes inhérentes à l'organisation des études par semestre et à la tendance au regroupement des enseignants par spécialité.

En dépit de sa difficulté apparente, l'agrégation est un concours à la portée de tout candidat qui se prépare sérieusement et travaille régulièrement. À la différence d'un examen, en effet, un concours ne sanctionne pas un niveau de connaissances mais vise à établir un classement des candidats. En outre, contrairement à ce que les candidats affirment souvent, il n'y a pas de hasard au concours : les épreuves sont suffisamment nombreuses et variées pour permettre aux candidats bien préparés de

1. Antoine Prost, *L'Enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 356.

faire leurs preuves, et une défaillance à une épreuve peut tout à fait être compensée. L'érudition n'est pas la seule clé de la réussite : la maîtrise de la méthode et les qualités pédagogiques, particulièrement pour les épreuves d'explication de document, sont tout aussi décisives. Enfin, les épreuves sont complémentaires les unes des autres et il faut moins chercher à les préparer une par une qu'à appréhender la préparation dans une perspective d'ensemble en cherchant à acquérir les techniques et les réflexes indispensables pour réussir. De ce point de vue, la préparation de l'oral vient très utilement enrichir celle de l'écrit, et ce tant en histoire qu'en géographie.

Enfin, la plupart des candidats à l'agrégation d'histoire, à commencer par l'auteur de ces lignes, ont fait l'expérience de l'échec, avant, éventuellement, de réussir le concours. L'échec n'est pas une fatalité, mais doit être l'occasion d'une remise en question, non de ses capacités ou de ses qualités, mais de ses méthodes de travail. De fait, la reconduction, d'une année sur l'autre, de la moitié du programme du concours avantage les candidats malheureux une première fois, et il ne faut donc pas renoncer. Se présenter à deux ou trois reprises à l'agrégation d'histoire n'a rien d'exceptionnel ni de honteux.

Extrait de la publication

1 PREMIÈRE
SÉQUENCE

DEVENIR **AGRÉGÉ D'HISTOIRE**

Extrait de la publication

1 PREMIÈRE SÉQUENCE

DEVENIR AGRÉGÉ D'HISTOIRE

p. 17 **CHAPITRE 1**
L'histoire de l'agrégation
p. 18 I. Un héritage de l'Ancien Régime qui survit aux révolutions
p. 26 II. La « République des agrégés »
p. 33 III. L'agrégation et les agrégés depuis 1945

p. 41 **CHAPITRE 2**
Entrer dans la carrière
p. 42 I. La carrière des agrégés
p. 50 II. La mobilité des agrégés à l'intérieur de l'enseignement
p. 58 III. La mobilité des agrégés en dehors de l'enseignement

p. 67 **CHAPITRE 3**
Le déroulement du concours
p. 68 I. Le jury
p. 72 II. Les épreuves
p. 78 III. Les statistiques du concours

Extrait de la publication

CHAPITRE 1

L'HISTOIRE DE L'AGRÉGATION

L'agrégation, dont l'histoire est bien connue grâce aux travaux d'Yves Verneuil et d'André Chervel[1], est un concours d'une remarquable longévité. Créée sous l'Ancien Régime par Louis XV pour les collèges royaux, elle constitue aujourd'hui encore la référence de l'enseignement secondaire français. Elle a donc traversé tous les régimes et toutes les crises politiques et reflète les évolutions du système éducatif et, au-delà, de la société française.

Le premier concours, en 1766, a peu de choses en commun avec le concours actuel, mais il en établit les bases en posant le principe de la sélection par le mérite et en donnant naissance à ce qui ne tardera pas à s'appeler le « corps professoral ». La Révolution suspend l'agrégation, l'Empire en rétablit le principe, mais il faut attendre la Restauration pour que le concours soit à nouveau organisé, en 1821. C'est sous la Monarchie de Juillet qu'est créée une agrégation spécialisée d'histoire et de géographie, en 1831. À l'initiative de Guizot, l'agrégation devient un concours de recrutement national et son organisation est codifiée : la gratuité, une correction rigoureuse et l'élitisme en constituent des caractéristiques durables. Désireux de mieux contrôler le corps enseignant, Hippolyte Fortoul, ministre de l'Instruction publique de Napoléon III, a voulu faire de l'agrégation un examen non spécialisé. Cette atteinte au principe du concours a contribué à faire de l'agrégation un symbole pour les Républicains qui, une fois au pouvoir, l'ont institutionnalisée et modernisée. Sous la Troisième République, en effet, la préparation de l'agrégation est confiée aux universités, des bourses d'agrégation sont créées en vue d'élargir le recrutement, et l'agrégation, jusqu'alors exclusivement masculine, s'ouvre progressivement aux femmes. Les bouleversements du XXe siècle, les mutations du système éducatif et de la société française, ont parfois remis en cause l'agrégation, mais ne l'ont jamais vraiment menacée, tant ce concours a montré une grande capacité d'adaptation.

1. Sur l'histoire de l'agrégation, on consultera en priorité l'ouvrage d'Yves Verneuil, *Les Agrégés. Histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005, et celui d'André Chervel, *Histoire de l'agrégation. Contribution à l'histoire de la culture scolaire*, Paris, INRP / Éditions Kimé, 1993. André Chervel a également publié *Les Lauréats des concours d'agrégation de l'enseignement secondaire (1821-1850)*, Paris, INRP, 1993.

Extrait de la publication

I. UN HÉRITAGE DE L'ANCIEN RÉGIME QUI SURVIT AUX RÉVOLUTIONS

Le mot « agrégation », qui apparaît au XIVe siècle, est dérivé du bas-latin *aggregatio*, qui définit au sens propre l'action d'agréger des particules solides pour former un tout. Synonyme, au Moyen Âge, de rattachement à un corps, l'agrégation renvoie aux corporations des collèges de l'Université de Paris et suppose une catégorie homogène. Les premières agrégations sont apparues dans les facultés de droit, de médecine et de théologie, correspondant à l'enseignement supérieur. L'agrégation du secondaire naît quant à elle dans la Faculté des arts de l'Université de Paris où, pour la première fois, le recrutement se fait sur concours.

A. La première agrégation sous l'Ancien Régime

L'agrégation est créée par le roi Louis XV. Les lettres patentes du 3 mai 1766 autorisent et financent, en effet, la création au sein de l'Université de Paris d'un corps de soixante « agrégés » répartis en trois ordres (grammaire, belles-lettres et philosophie) pour remplacer les jésuites, dont les activités d'enseignement ont été interdites en 1762. Les jésuites contrôlaient jusqu'alors neuf des dix collèges parisiens, dont le plus prestigieux, le collège Louis-le-Grand. Le premier concours, interdit aux membres du clergé régulier, a lieu le 11 octobre 1776 dans la chapelle du collège Louis-le-Grand, désormais propriété de l'Université de Paris. Les facultés supérieures sont tenues à l'écart du jury, composé de professeurs titulaires des collèges ou d'agrégés, lauréats des concours précédents. Le fait que la Faculté de théologie soit écartée du concours de philosophie constitue une étape essentielle de la laïcisation de l'enseignement. Les candidats sont des titulaires de la maîtrise ès arts de toutes les universités du royaume. Après une composition écrite, ils présentent une thèse publique puis une leçon[2].

La thèse publique, appelée également exercice public, consiste en une réponse, sur un programme déterminé et étudié pendant l'année, à des questions posées par le public et les autres candidats. La leçon magistrale dure une heure et porte sur un sujet que le candidat a eu amplement le temps de préparer ; elle est suivie d'une interrogation, pendant une heure, par deux adversaires et, à partir de 1767, par les anciens lauréats. Cette forme d'argumentation renvoie à la *disputatio* médiévale.

Vingt et un « docteurs agrégés » sont admis, parmi eux une forte proportion (80 %) d'anciens lauréats du concours général, créé en 1747. Les agrégés sont rattachés à un collège de Paris où ils font office de remplaçants titulaires. En effet, ils suppléent les professeurs titulaires absents et perçoivent en contrepartie une pension de 200 livres, ce qui est assez peu : beaucoup sont en même temps précepteurs ou maîtres de pension. Toutefois, s'ils remplacent un professeur, ils reçoivent une partie de son revenu ; en outre, le recrutement des professeurs royaux se fait désormais au sein de leur corps. Aussi, après une attente parfois longue, ils

2. Lettres patentes du 10 août 1766.

Extrait de la publication

peuvent accéder au poste envié de professeur ; ils quittent alors le corps des agrégés et leur place est mise au concours. Parmi leurs obligations de service figurent la correction des copies du concours général et la participation au concours d'agrégation. Le concours est organisé chaque année, jusqu'à la Révolution française. En 1791, l'Université de Paris est supprimée, et avec elle l'agrégation. À l'exception de Louis-le-Grand, tous les collèges sont également fermés. Les écoles centrales, mises en place sous le Directoire et dont les professeurs sont recrutés par un jury départemental de notables, rassemblent quatre fois moins d'élèves, et l'École normale, créée en 1795, cesse rapidement ses activités.

B. L'agrégation des lycées napoléoniens

En réformant l'enseignement, Napoléon Bonaparte restaure en même temps l'agrégation, sous une forme nouvelle. Sous l'Empire sont créés les académies, avec leur recteur et leurs inspecteurs, l'Inspection générale, les lycées, sur le modèle du collège Louis-le-Grand, et les trois ordres d'enseignement : le primaire, le secondaire et le supérieur[3]. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont alors deux systèmes d'instruction complets et indépendants, le premier destiné au peuple et le second à la classe bourgeoise. L'enseignement secondaire est lui-même divisé entre les lycées nationaux, administrés par des proviseurs, et les collèges communaux, au statut précaire.

Dans le rapport qu'il présente à l'empereur le 27 février 1806, Antoine Fourcroy, directeur général de l'Instruction publique, préconise la constitution d'un « corps enseignant » unifié, sur le modèle des anciennes corporations. Au même moment, un ancien agrégé de l'Université de Paris, Jean-François Champagne, directeur du lycée Louis-le-Grand, propose de faire renaître l'agrégation. En conséquence, en même temps qu'elle crée l'Université impériale, la loi du 10 mai 1806 prévoit le rétablissement de l'agrégation pour recruter les personnels des lycées. Les enseignants des collèges communaux, appelés régents, sont recrutés pour leur part sur la base du baccalauréat.

Le décret impérial du 17 mars 1808, qui attribue à l'Université le monopole de la collation des grades, prévoit également la création à Paris d'un « pensionnat normal » (l'École normale) pour accueillir les jeunes élèves qui se destinent à l'enseignement. Il ouvre ses portes en 1809 dans l'ancien collège du Plessis, rue Saint-Jacques. Le statut des agrégés du 24 août 1810 définit les modalités du concours des trois agrégations de sciences, de lettres et de grammaire. Il s'agit d'un concours interne, réservé aux maîtres d'études et aux régents des collèges, dont les épreuves reprennent l'essentiel de celles de l'agrégation d'Ancien Régime. Comme leurs prédécesseurs, les agrégés napoléoniens sont voués à remplacer les professeurs titulaires absents et leur traitement est porté à 400 francs, mais ils sont nommés

La collation des grades, c'est-à-dire l'attribution et la remise des grades (baccalauréat, licence, doctorat), est la principale tâche des facultés qui, en province, résident le plus souvent dans les locaux des lycées. Les facultés délivrent alors un enseignement, ouvert à tous, mais non une formation à la licence, préparée dans les lycées. En outre, toutes les académies ne disposent pas d'une faculté au début du siècle.

3. Loi sur l'instruction publique du 11 floréal an X (1er mai 1802).

Extrait de la publication

directement dans les différentes académies par le grand-maître de l'Université. En 1809 est adopté le principe du recrutement exclusif des professeurs titulaires au sein du corps des agrégés[4]. Dans la hiérarchie de l'Université, ces derniers sont classés derrière les professeurs des facultés et les professeurs des lycées, mais devant les régents et les maîtres d'études. Toutefois, le concours n'est pas mis en place et l'agrégation est accordée uniquement aux élèves de l'École normale. Ces derniers, en effet, sont recrutés par l'Inspection générale parmi les meilleurs élèves des lycées et, à partir de 1816, par un concours organisé dans chaque académie. Ils sont les seuls à pouvoir être nommés maîtres d'études dans les lycées ou régents dans les collèges et, chaque année, dix normaliens choisis pour exercer les fonctions de répétiteur obtiennent l'agrégation de droit (par collation) : Victor Cousin a ainsi été l'un des premiers agrégés-répétiteurs de l'École normale.

Les divisions de classe sont créées lorsque les effectifs de la classe d'un professeur titulaire excèdent un certain seuil : la première division revient au titulaire et la seconde à l'agrégé-professeur appelé également, pour cette raison, agrégé-divisionnaire.

Les « agrégés-professeurs » constituent désormais une catégorie à part entière du personnel des lycées et sont chargés d'une division de classe d'un professeur titulaire[5].

Certains, appelés « agrégés-suppléants » ou « agrégés-volants », sont plus tard mis au service du proviseur pour assurer les remplacements des professeurs absents ou malades. Il existe également des « agrégés disponibles », qui n'assurent pas d'enseignements mais continuent à percevoir leur traitement. La rémunération des agrégés dépend de leur fonction, puisque s'ajoute au traitement d'agrégé le salaire associé à la classe prise en charge. Ce dernier, très variable, dépend de la double hiérarchie des chaires et des établissements, et il est complété par un « traitement éventuel » prélevé sur les pensions et les droits de scolarité. Entre 1815 et 1821, plus de deux cents agrégés sont ainsi nommés sans concours, pour la plupart issus de l'École normale. À partir de 1814, en effet, les normaliens sont nommés automatiquement agrégés dès qu'ils obtiennent le grade de licencié[6]. Les maîtres d'études et les professeurs des collèges royaux qui ont exercé pendant cinq ans l'obtiennent également. Les lycées sont alors divisés en trois classes, auxquelles s'ajoute une classe particulière pour les lycées parisiens, les enseignants sont répartis en trois classes de traitement (professeurs, agrégés et maîtres d'études, auxquels on peut ajouter les suppléants, qui n'ont aucun espoir d'être titularisés), et les élèves sont répartis en sept classes, de la sixième à la classe de philosophie. L'enseignement secondaire est donc uniformisé à l'échelle du pays, laïcisé, hiérarchisé et placé sous la tutelle de l'État.

C. La restauration de l'agrégation

Le 6 février 1821, en fixant le nouveau statut des agrégés, le Conseil royal de l'instruction publique restaure le concours de l'agrégation et supprime la collation du titre d'agrégé. Le gouvernement Villèle conforte donc le statut des

4. Règlement du 19 septembre 1809 : « À dater de 1815, nul ne pourra être nommé professeur dans les lycées sans avoir été agrégé ».
5. Statut concernant les agrégés-professeurs des lycées du 19 janvier 1810.
6. Circulaire du 13 novembre 1813.

Extrait de la publication